



Surrendettement et caution

Par **milisse**, le **13/10/2009** à **15:34**

Bonjour,

etant actuellement en dossier de surrendettement, nous venons de déménager il y a 2 mois.

l'ancienne agence a qui nous louions l'appartement nous a crée beaucoup de problèmes.

Nous avons eu 1 retard de loyer et avec tous nos problèmes nous avons été fichés banque de france

le TIG de notre canton a imposé entre autre, à nous et à l'agence, un plan de remboursement.

Je vous épargne les détails, mais en bref,ceux-ci se sont permis de prendre le loyer impayé sur notre rendu de caution sans jamais prendre en compte notre dossier surendettment

ont'ils le droit

cordialement